



Rapporteur : Mme LEMONNE

50283

11 - Mobilités

**Validation des objectifs et des modalités de la concertation  
publique pour les projets de liaisons cyclables - Guichen - Pont-  
Réan - Bruz**

Le 2 décembre 2024 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h54

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la

Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 8 avril 2024 relative à la recherche d'itinéraires et diagnostics préalables dans le cadre des projets de liaisons cyclables sur la commune de Guichen Pont-Réan ;

### Exposé :

La création d'un réseau cyclable à haut niveau de service est au cœur du programme Mobilités 2025 adopté par l'Assemblée départementale en avril 2021.

Sur la commune de Guichen Pont-Réan plusieurs itinéraires ont fait l'objet de pré-études dans le cadre de ce programme, et sont aujourd'hui inscrits dans le plan d'aménagement et de développement durable de la commune.

Deux d'entre eux ont été définis comme prioritaires par la commune de Guichen Pont-Réan et la Communauté Vallons de Haute Bretagne. Il s'agit des liaisons :

- Bourg de Guichen - Halte ferroviaire de Guichen - Bourg-des-Comptes ;
- Bourg de Guichen - Agglomération de Pont-Réan - Bruz.

Ces liaisons qui doivent être de qualité équivalente à ce que le Département d'Ille-et-Vilaine propose pour les autres modes de déplacements (voitures, camions, bus...) font l'objet d'études d'opportunités, d'itinéraires et de diagnostic environnemental préalable incluant une phase de concertation du public afin de définir le projet qui correspondra le mieux aux demandes de déplacement pour les mobilités alternatives et qui sera d'un impact environnemental acceptable.

### **Objectifs de la concertation du public envisagée au premier semestre 2025 :**

- informer le public sur le projet en cours d'étude ;
- assurer de la participation du public à l'élaboration du projet ;
- débattre des caractéristiques principales du projet en cours d'élaboration et de ses impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- recueillir les avis sur les enjeux du projet, sur les variantes proposées et sur l'analyse comparative des aménagements étudiés.

### **Modalités de la concertation du public envisagée au premier semestre 2025 :**

- tenue d'une réunion publique pour la présentation des études et le recueil des avis du public ;

- exposition publique et mise à disposition d'un dossier de concertation dans les locaux de la mairie de Guichen, avec registre ou questionnaire ;

- publication par l'intermédiaire d'un article dans le journal local ou sur le site internet de la commune des conclusions de la concertation menée.

A l'issue de cette concertation, le choix de l'itinéraire pour chaque liaison pourra être retenu pour la poursuite des études de niveau projet.

**Décide :**

**- d'autoriser le Président à approuver les objectifs et modalités de la concertation pour les projets de liaisons cyclables - Guichen - Pont-Réan - Bruz.**

**Vote :**

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :  
4 décembre 2024  
ID: CP20242968

Pour extrait conforme